



**Communauté de Communes du Canton de
Champtoceaux**

A l'attention de Monsieur le Président
13, rue Margueritte de Clisson
49270 CHAMPTOCEAUX

Nos réf. : 0202/CF/2014

Nantes, le 18 juin 2014

Copie : Conseil Régional des pays de la Loire
Agence de l'eau Loire Bretagne
Syndicat mixte Loire et Goulaine

Monsieur le Président,

La communauté de communes de Champtoceaux a signé son premier Contrat Régional de Bassin Versant en 2011. Vous m'avez adressé, pour avis, le programme d'actions à inscrire au 2^{ème} CRBV "Goulaine – Divatte – Haie d'Allot". Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné le dossier lors de sa séance du 17 juin dernier.

Ce nouveau projet, réunissant deux bassins versants, est structuré autour des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire, et compte environ 27 actions susceptibles de faire l'objet de financement soit du Conseil régional, soit de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Le contenu du programme d'actions associé à chaque territoire s'avère encore trop contrasté. En effet, le programme d'actions propose seulement 6 actions sur le bassin versant de la Goulaine et 21 actions sur le bassin Divatte-Haie d'Allot. Plus précisément, le bureau de la CLE dresse le bilan suivant :

- **Divatte - Haie d'Allot**

- *Cohérence et organisation* : Dans la continuité du premier contrat, la communauté de communes assure, de façon très satisfaisante, son rôle de coordination et d'animation du contrat. Le bureau note avec satisfaction l'investissement conséquent de la communauté de communes dans le portage des actions sur son territoire ;
- *Qualité des milieux* : bonne prise en compte des objectifs du SAGE. Les actions proposées sont dans la continuité du diagnostic réalisé dans le CRBV 1 sur les sous bassins versants Haie d'Allot et Robinets (travaux, suivi, acquisition de connaissances...).

Le bureau a également exprimé une réserve sur l'action 2.6 de restauration de 2 mares à Barbechat. Sans remettre en cause l'opportunité du projet, il s'interroge sur la réelle plus-value de cette action de restauration quand seule l'opération de curage est inscrite. Ainsi, il n'est pas prévu d'identifier les fonctionnalités actuelles des mares, leurs richesses floristiques et faunistiques etc... et donc le potentiel bénéfique de cette opération de curage. Il n'est pas prévu non plus de suivi d'opérations. Ainsi, le simple curage peut difficilement être considéré comme une opération de restauration.

- *Qualité des eaux* : bonne prise en compte des objectifs du SAGE. Les actions découlent des plans de désherbage du premiers CRBV.

Le bureau n'a pas de remarque sur les volets inondations, gestion quantitative et alimentation en eau.

Le bureau note avec satisfaction la bonne mobilisation des acteurs locaux qui se traduit pour une utilisation optimisée des outils de contractualisation du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

- **Goulaine**

- *Qualité des milieux* : la structure référente, le Syndicat mixte Loire et Goulaine ne présente aucune action sur ce volet en matière de restauration des milieux aquatiques. Le bureau a bien noté que le Syndicat est en attente des résultats du diagnostic sur le bassin versant de la Goulaine. Cependant, au vu des enjeux, le bureau de la CLE souhaite que le Syndicat définisse rapidement les actions à mettre en place. Le bureau sera particulièrement attentif à l'ampleur et à la pertinence des actions proposées.
- *Qualité des eaux* : les objectifs du SAGE sont pris en compte avec, notamment, la mise en place d'un suivi pesticide dans l'objectif de définir un programme d'actions. Le bureau reste réservé sur les actions 3.3, 3.4, 3.8 et 3.9. Il ne s'agit pas remettre en cause l'intérêt de ces démarches mais le bureau s'interroge simplement sur l'opportunité d'inscrire ces actions au sein du CRBV.

Le bureau n'a pas de remarque sur le volet gestion quantitative et alimentation en eau.

Il regrette qu'aucune action de communication ne soit présentée sur ce sous bassin pour accompagner les études en cours et favoriser la mise en place des actions sur ce territoire.

Pour conclure, le bureau de la CLE note et regrette toujours le grand contraste existant entre les deux sous bassins versants. Ainsi, l'ambition exprimée, l'organisation mise en place et la prise en charge des problématiques de l'eau et des milieux aquatiques par les acteurs du bassin versant "Divatte – Haie d'Allot" est appréciée, soutenue et encouragée par le bureau de la CLE.

En revanche, dans le bassin versant de la Goulaine, le projet manque de contenu, notamment en matière de restauration des milieux aquatiques. Le bureau espère que les résultats des études sur le sous bassin versant de la Goulaine permettront d'élaborer un programme d'actions cohérent avec les objectifs de SAGE et de la DCE et invite donc le Syndicat à le présenter rapidement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire